

## DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 04/02/2022

Référence
<b>20220204AG01</b>

Objet de la délibération
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 5 FEVRIER 2021

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
4	3	3	3

Date de la convocation
21/01/2022

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 3 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2022 et le 4 Février à 14 heures, l'Assemblée Générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents** : Mme GUILLEMY Christine, Mme LIZOLA Martine, M. INNOCENZI Laurent

**Membre votant excusé** : M. NEVIASKI Alexis (représenté par M. INNOCENZI Laurent)

**Membre non votant présent** : M. DIDIER Evrard

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme GUILLEMY Christine

**Objet de la délibération** : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 5 FEVRIER 2021

Vu l'article 17.2 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

Vu l'article 2.8 du Règlement intérieur et administratif du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » ;

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée Générale décident, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la précédente séance en date du 5 février 2021 (annexé).

**Annexe** : Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 5 février 2021.

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le 08/02/2022  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER



Chaumont, le 5 février 2024

Référence : 20240205-AG

ANNEXE à la délibération  
n° 20220204AG01

L'Assemblée Générale du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » s'est réunie le vendredi 5 février 2024 à 10 heures, au Signe, place Emile Goguenheim à Chaumont.

Membre non votant présent (1) :

- M. Evrard DIDIER, Président

Membres votants présents (3) :

- M. Paul FOURNIE, Ville de Chaumont
- M. Pascal MANGIN, Région Grand Est (*en visioconférence*)
- M. Charles DESSERVY, Ministère de la Culture (*en visioconférence*)

Membre votant excusé (1) :

- Mme Christine GUILLEMY, Ville de Chaumont (pouvoir à M. Paul FOURNIE)

Trois membres votants sur trois sont présents.

La règle de quorum est satisfaite, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

M. Evrard DIDIER, Président du Groupement d'intérêt public, préside la séance.

M. Paul FOURNIE, représentant de la Ville de Chaumont, est nommé Secrétaire de séance.

M. le Président du Signe ouvre la séance de l'Assemblée Générale.

Assemblée Générale

5 février 2024

PROCES-VERBAL

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20 novembre 2020 (délibération 20210205-AG-01)

Il n'y a pas de commentaires.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée Générale décident, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la précédente séance en date du 20 novembre 2020.

2. Renouvellement du contrat du Directeur général (délibération 20200205-AG-02)

M. le Président indique que le projet triennal de M. Jean-Michel GERIDAN a fait l'objet d'une évaluation générale par les membres d'un jury, tel que le prévoit l'article 20 de la convention constitutive du Signe.

Le jury était composé de 7 membres, sous la présidence de M. Evrard DIDIER (Président du Signe):

- un représentant du Ministère de la Culture et une personnalité qualifiée dans le champ de la création contemporaine (arts visuels): M. Charles DESSERTY et M. Laurent INNOCENZI,
- un représentant de la Ville de Chaumont et une personnalité qualifiée: Mme Christine GUILLEMY et M. Paul FOURNIE,
- un représentant de la Région Grand Est et une personnalité qualifiée: M. Pascal MANGIN et Mme Julia VAILLANT.

Les membres du jury se sont concertés sur la base des éléments du bilan des 3 dernières années et du projet triennal pour les 3 années à venir proposés par l'actuel Directeur général, M. Jean-Michel GERIDAN.

Après concertation, les membres du jury ont émis à l'unanimité un avis favorable au renouvellement du contrat de M. Jean-Michel GERIDAN, pour une durée de 3 ans.

Il est demandé aux membres de l'Assemblée Générale de confirmer le renouvellement du contrat du Directeur général.

M. le Président demande s'il y a des questions sur cette procédure, sur le bilan et sur le projet des 3 prochaines années.

Il n'y a pas de questions.

Assemblée Générale

5 février 2024

PROCES-VERBAL

  
Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

Envoyé en préfecture le 08/02/2022  
Reçu en préfecture le 08/02/2022  
Affiché le **8 FEV. 2022**  
ID : 052-130023237-20220204-20220204AG01-DE

Après en avoir délibéré, les membres  
sur la base de l'avis rendu par le jury ainsi que des éléments  
fournis par M. Jean-Michel GERIDAN, Directeur général actuel  
du Signe, approuvent, à l'unanimité, le renouvellement du  
contrat de celui-ci pour une durée de 3 ans à compter du  
4<sup>er</sup> avril 2024.

M. le Président demande s'il y a des questions diverses.  
Il n'y a pas de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h15.

---

La secrétaire de séance,

Le Président,

Assemblée Générale

5 février 2024

PROCES-VERBAL

M. Paul FOURNIE

M. Evrard DIDIER



## INFORMATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 04/02/2022

Référence
<b>20220204AG02</b>

Objet de la délibération
INFORMATION RELATIVE A LA MODIFICATION DES MEMBRES REPRESENTANT LE MINISTERE DE LA CULTURE A L'ASSEMBLEE GENERALE

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
4	3	3	

Date de la convocation
21/01/2022

Vote
<b>Aucun</b>
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2022 et le 4 Février à 14 heures, l'Assemblée Générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur.

**Membres votants présents** : Mme GUILLEMY Christine, Mme LIZOLA Martine, M. INNOCENZI Laurent

**Membre votant excusé** : M. NEVIASKI Alexis (représenté par M. INNOCENZI Laurent)

**Membre non votant présent** : M. DIDIER Evrard

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme GUILLEMY Christine

**Objet de la délibération** : INFORMATION RELATIVE A LA MODIFICATION DES MEMBRES REPRESENTANT LE MINISTERE DE LA CULTURE A L'ASSEMBLEE GENERALE

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Le Signe, centre national du graphisme », approuvée par arrêté préfectoral n°842 du 15 mars 2017, et notamment l'article 17.1 relatif à la composition de l'Assemblée générale ;

Vu le règlement intérieur et administratif (version 3) validé par le Conseil d'Administration par délibération n°20201120CA26 du 20 novembre 2020 et approuvé par l'Assemblée Générale par délibération n°20201120AG07 du 20 novembre 2020 ;

L'Assemblée Générale est composée de l'ensemble des membres constitutifs du Groupement tel que défini à l'article 2 de la convention constitutive :

- Le Ministère de la Culture et de la Communication
- La Ville de Chaumont
- La Région Grand Est

Chaque membre est représenté à l'Assemblée Générale par une personne physique membre titulaire et une personne physique membre suppléant.

Les convocations sont valablement adressées aux personnes physiques membres titulaires et suppléants, expressément désignées auprès du Groupement.

Suite au départ de M. Charles DESSERVY, représentant de l'Etat, en qualité de titulaire, à l'Assemblée Générale, M. Alexis NEVIASKI, Directeur régional adjoint des affaires culturelles à la direction des affaires culturelles du Grand-Est, a été désigné pour le remplacer.

M. Alexis NEVIASKI représentera l'Etat, en qualité de membre titulaire, à l'Assemblée Générale du GIP Le Signe, centre national du graphisme.

Fait les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

République Française  
Département Haute-Marne  
**Le Signe,**  
centre national du

**le Signe**  
centre national du graphisme  
à Craumont

**graphisme**

Le 08/02/2022  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER

Envoyé en préfecture le 08/02/2022  
Reçu en préfecture le 08/02/2022  
Affiché le 08 FIV 2022  
ID : 052-130023237-20220204-20220204AG02-DE





## INFORMATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 04/02/2022

Référence
<b>20220204AG03</b>

Objet de la délibération
INFORMATION RELATIVE A LA MODIFICATION DES MEMBRES REPRESENTANT LA REGION GRAND EST A L'ASSEMBLEE GENERALE

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
4	3	3	

Date de la convocation
21/01/2022

Vote
<b>Aucun</b>  Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2022 et le 4 Février à 14 heures, l'Assemblée Générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur.

**Membres votants présents** : Mme GUILLEMY Christine, Mme LIZOLA Martine, M. INNOCENZI Laurent

**Membre votant excusé** : M. NEVIASKI Alexis (représenté par M. INNOCENZI Laurent)

**Membre non votant présent** : M. DIDIER Evrard

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme GUILLEMY Christine

**Objet de la délibération** : INFORMATION RELATIVE A LA MODIFICATION DES MEMBRES REPRESENTANT LA REGION GRAND EST A L'ASSEMBLEE GENERALE

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Le Signe, centre national du graphisme », approuvée par arrêté préfectoral n°842 du 15 mars 2017, et notamment l'article 17.1 relatif à la composition de l'Assemblée générale ;

Vu le règlement intérieur et administratif (version 3) validé par le Conseil d'Administration par délibération n°20201120CA26 du 20 novembre 2020 et approuvé par l'Assemblée Générale par délibération n°20201120AG07 du 20 novembre 2020 ;

L'Assemblée Générale est composée de l'ensemble des membres constitutifs du Groupement tel que défini à l'article 2 de la convention constitutive :

- Le Ministère de la Culture et de la Communication
- La Ville de Chaumont
- La Région Grand Est

Chaque membre est représenté à l'Assemblée Générale par une personne physique membre titulaire et une personne physique membre suppléant.

Les convocations sont valablement adressées aux personnes physiques membres titulaires et suppléants, expressément désignées auprès du Groupement.

Suite aux élections régionales des 20 et 27 juin 2021, la Région Grand Est a désigné, par délibération de la commission permanente n°21CP-2053 du 15 octobre 2021, deux représentants ayant vocation à représenter la Région Grand Est à l'Assemblée générale du GIP Le Signe, centre national du graphisme :

- Madame Martine LIZOLA, présidente de la commission « Culture mémoire » à la Région Grand Est, en qualité de membre titulaire à l'Assemblée Générale du GIP Le Signe,
- Monsieur Etienne MARASI, président de la commission « Finances » à la Région Grand Est, en qualité de membre suppléant à l'Assemblée Générale du GIP Le Signe.

Fait les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le 08/02/2022  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER

## DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 04/02/2022

Référence
<b>20220204AG04</b>

Objet de la délibération
ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
4	3	3	3

Date de la convocation
21/01/2022

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 3
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2022 et le 4 Février à 14 heures, l'Assemblée Générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents** : Mme GUILLEMY Christine, Mme LIZOLA Martine, M. INNOCENZI Laurent

**Membre votant excusé** : M. NEVIASKI Alexis (représenté par M. INNOCENZI Laurent)

**Membre non votant présent** : M. DIDIER Evrard

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme GUILLEMY Christine

**Objet de la délibération** : ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Le Signe, centre national du graphisme », approuvée par arrêté préfectoral du 15 mars 2017, et notamment l'article 17.3 relatif au fonctionnement de l'Assemblée Générale ;

Vu le règlement intérieur et administratif (version 3) validé par le Conseil d'Administration par délibération n°20201120CA26 du 20 novembre 2020 et approuvé par l'Assemblée Générale par délibération n°20201120AG07 du 20 novembre 2020, et notamment l'article 4 relatif à l'élection du Président et des Vice-présidents du GIP ;

Vu la délibération n°20200731AG02 « Election du Vice-président de l'Assemblée Générale » en date du 31 juillet 2020, par laquelle M. Charles DESSERVY a été élu Vice-président de l'Assemblée Générale ;

Vu la candidature, déclarée par écrit pour la vice-présidence de l'Assemblée Générale, de M. Alexis NEVIASKI, Directeur régional adjoint des affaires culturelles à la direction des affaires culturelles du Grand-Est, représentant l'Etat, en qualité de membre titulaire, à l'Assemblée Générale du GIP Le Signe ;

Suite au départ de M. Charles DESSERVY, représentant de l'Etat, en qualité de membre titulaire, à l'Assemblée Générale et élu vice-président de l'Assemblée Générale le 31 juillet 2020, il convient donc de le remplacer.

Il appartient à l'Assemblée Générale d'élire à la majorité simple, parmi ses membres et pour une durée de trois (3) ans le Vice-président de l'Assemblée Générale.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée Générale décident, à l'unanimité, d'élire M. Alexis NEVIASKI, représentant de l'Etat, vice-président de l'Assemblée Générale.

Annexe : candidature de M. Alexis NEVIASKI

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le 08/02/2022  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER